

- La lutte contre les déserts médicaux - (10pts)

En France, il existe 3,3 médecins pour 1000 habitants, ce qui est plus élevé que la moyenne de l'OCDE. Ce bon résultat ne reflète néanmoins pas les disparités territoriales d'accès à un médecin en France, notamment pour les médecins spécialistes. Les pouvoirs publics ont cherché à lutter contre ces déserts médicaux, qui privent les citoyens de "l'égal accès à la santé" (preamble de la Constitution de 1958). L'incitation financière à s'installer en désert médical, en place depuis les années 2000, apparaît trop faible et ne semble pas motiver les médecins qui privilégient un cadre de vie plus agréable. Les agences régionales de santé, créées en 2009, en charge du pilotage de la politique de santé sur un plan local, peuvent procéder à des restructurations hospitalières par voie d'autorité. En charge d'élaborer un plan régional de santé, les ARS peuvent inciter à la création de maisons de santé, lieu de collaborations entre plusieurs professions médico-sociales, qui semblent rencontrer un certain succès. Malgré ces initiatives, les déserts médicaux persistent, ce qui pousse les pouvoirs publics à réfléchir à ouvrir le numerus clausus à plus d'individus en échange d'une promesse d'installation en désert médical.